

REPETITION D'ORCHESTRE OU GOUVERNEMENT EUROPEEN

Handelsblatt, 7 avril 2010, Tommaso Padoa-Schioppa

Tant que la crise frappait une banque, un secteur industriel ou un État voisin, on pouvait ignorer qu'elle mettait l'Union Européenne en danger. Dès lors qu'elle frappe un pays de la zone euro comme la Grèce, il devient évident que l'Europe, bien qu'elle ne soit pas responsable de la crise, peut en devenir l'une des principales victimes. Ainsi, en l'espace de quelques semaines, bon nombre de prises de position intellectuelles et politiques ont changé et dans ce contexte, l'expression « gouvernement économique européen », longtemps mise au ban, est entrée dans le langage officiel de l'Union.

À présent, si nous voulons que le débat qui s'est ouvert soit porteur de progrès pour l'état économique, social et politique de notre continent, il est urgent de définir correctement les compétences qui relèvent respectivement de l'Union et des États membres en matière de politique économique.

Pour ce faire, il est nécessaire de bien comprendre la signification historique de la période actuelle. Nous assistons à la fin d'une phase, qui a débuté il y a un quart de siècle, pendant laquelle on a considéré que la construction européenne ne devait se traduire que par la création d'un marché unique et rien d'autre. On a cru que le marché devait être européen, mais que l'intervention publique devait rester un monopole national : d'où l'asphyxie du budget de l'Union, le refus du plan Delors de 1992, le refus des *Eurobonds* et l'opposition à un impôt européen.

L'Union restreignait alors son rôle à celui d'un coordinateur de politiques nationales. Bruxelles compensait l'absence de compétences propres en fourrant son nez dans celles des États membres. Le choix était celui de ne pas avoir d'instruments européens, mais de fonctionner par un « concert » des instruments nationaux : un concert sans partition et sans chef d'orchestre qui produisait une cacophonie pire encore que celles que décrit Federico Fellini dans le célèbre film *Répétition d'orchestre*, dans lequel les musiciens se révoltent contre le chef d'orchestre.

Quiconque connaît les Traités sait que ce n'était pas la conception des fondateurs. Quiconque est expert en économie sait qu'un marché ne peut être viable sans qu'il n'existe, sur le périmètre de ce marché, un « gouvernement » capable de fixer des règles, de les faire respecter et de produire des biens publics.

Finalement, ironie du sort, la stratégie du « marché et rien d'autre » a aussi empêché l'unification du marché. Et à présent que la crise a éclaté, elle menace de le désagréger là où il a été réalisé. Nous sommes aujourd'hui à un carrefour entre la désagrégation et la mise en place d'un véritable gouvernement économique de l'Union.

On donne à l'expression « gouvernement économique » des significations très différentes et parfois contradictoires. Elle est invoquée par les partisans d'un pouvoir européen qui donnerait des directives politiques à la Banque Centrale. Il s'agit d'une conception erronée et dangereuse, qui doit être combattue avec fermeté.

D'autres proposent que le rôle de l'Union soit accru dans des domaines où la compétence est nationale, comme la politique budgétaire, la fiscalité ou l'emploi. Selon moi, faire coïncider une politique économique européenne avec un « pouvoir de coordination » de politiques strictement nationales est une illusion et une erreur. Une illusion car ce pouvoir, attribué à ceux qui devraient s'y soumettre, s'avère impraticable dès lors que les divergences sont plus grandes et que la nécessité d'une coordination est plus forte. Une erreur car les États doivent demeurer libres dans leurs domaines de compétence. On n'observe aucun État fédéral dans lequel le gouvernement central a le pouvoir de coordonner les gouvernements locaux.

Un gouvernement économique européen n'aura de sens et ne sera efficace que s'il est lui-même acteur, et non simple coordinateur, de la même manière qu'il est aujourd'hui acteur pour la monnaie, pour la concurrence et pour le commerce extérieur. Il doit être acteur non seulement en veillant à une application plus efficace du Pacte de Stabilité qui mette fin à l'indulgence réciproque, mais aussi en portant des initiatives qui contribuent à faire face à la crise énergétique et environnementale, à développer les infrastructures européennes, à renforcer la recherche et à gérer des crises sectorielles en matières industrielle ou financière. Ce sont les domaines pour lesquels les Traités confèrent à l'Union

une compétence non pas exclusive mais partagée, comme on dit, avec les États membres. Mais à l'heure actuelle, la part de l'Union dans le partage est nulle.

Pour devenir acteur de politique économique dans des domaines de compétence partagée, l'Union doit être dotée des moyens nécessaires pour agir : un budget plus important et plus flexible qu'il ne l'est actuellement, un impôt européen, une représentation commune et une capacité à émettre des titres sur le marché. Lorsque l'on rétorque que cela n'est pas possible parce que les ressources sont insuffisantes, on dit le contraire de la vérité. En effet, à dépense publique totale (nationale plus européenne) constante, une réduction de la part nationale associée à une augmentation de la part européenne permettrait d'obtenir davantage de résultats ou, à parité de résultats, de dépenser moins.